

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra au Centre intergénérationnel le lundi 7 octobre 2024, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

456, rue des Castors (lot 5 134 868 du cadastre du Québec)

Demande de dérogation mineure pour autoriser ce qui suit :

 La reconstruction d'une galerie à une distance de 2.34 mètre de la ligne latérale droite alors que l'article 520 du Règlement d'urbanisme numéro 299-24 prescrit une distance latérale minimale de 3 mètres pour une galerie dans le milieu de vie « M4.2 – Villégiature résidentielle ».

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil. Également, toute personnes intéressées qui désirent se faire entendre concernant cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettre ses questions ou observations au conseil municipal avant le 4 octorbre 2024, 16h30 par les moyens suivants:

par courrier:

urbanisme@adstock.ca	À l'attention de M. Jérôme Grondin 35, rue Principale Ouest Adstock (QC) G0N 1S0
Donné à Adstock, ce 17 septembre 2024.	
La directrice générale,	
(Signé)	
Julie Lemelin	



par courriel: